

## Scénarios

*Cette ressource s'inscrit dans le cadre de l'exigence de participation au Programme de prévention des mauvais traitements d'ordre sexuel pour les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance inscrits (EPEI).*

Les scénarios de cette ressource ont pour objectif d'aider les EPEI à comprendre que :

- les facteurs liés à l'exploitation sexuelle des enfants sont complexes;
- les soupçons des éducateurs peuvent se rattacher à de nombreux facteurs, par exemple, à leur relation avec l'enfant et sa famille, leurs connaissances du développement sexuel et de l'éducation à la sexualité durant l'enfance, ainsi qu'à leurs propres croyances, préjugés et expériences;
- leur devoir est de communiquer avec une société d'aide à l'enfance (SAE) s'ils soupçonnent qu'un enfant a subi de mauvais traitements ou est exposé à un risque de préjudice ou de blessures.

Suivez les étapes suivantes pour chaque scénario :

- Lisez le scénario.
- Lisez les questions de réflexion et demandez-vous comment vous géreriez la situation avant de lire la section « Éléments à considérer ».
- Réfléchissez aux complexités de chaque scénario et à la façon dont elles peuvent être traitées adéquatement par les EPEI, y compris le devoir de faire rapport.
- Envisagez d'animer une discussion avec des collègues pour partager vos connaissances, vos expériences et vos réflexions.

---

## Table des matières

### **02 Scénarios**

Questions de réflexion

### **03 Scénario : Aimes-tu les secrets?**

Éléments à considérer

### **05 Scénario : Mon singe a mal**

Éléments à considérer

### **06 Autres considérations pour les deux scénarios**

### **07 Ressources supplémentaires pour appuyer davantage votre apprentissage**

## Scénarios

### Scénario : Aimes-tu les secrets?

Un enfant de cinq ans atteint d'autisme se met à utiliser fréquemment le mot « secret » et vous pose, à vous, éducatrice ou éducateur avec qui il se sent à l'aise, des questions telles que « Les secrets sont-ils bons ou mauvais? » et « Aimes-tu les secrets? ». Vous vous demandez d'où cette idée peut bien venir, car ni vous ni les autres éducateurs n'avez été témoins de ce type de comportement ni entendu les autres enfants parler de secrets.

### Scénario : Mon singe a mal

Un enfant de trois ans qui participe à votre programme est très attaché à un singe en peluche qu'il a ramené de chez lui. Où qu'il se trouve, l'enfant ne se sépare jamais de son singe. Depuis quelques semaines, cet enfant vous dit que son singe a mal, alors vous faites semblant de reconforter son animal en peluche pour qu'il aille mieux. Malgré tous les efforts que vous déployez pour soulager l'animal en peluche, l'enfant continue de vous dire « Mon singe a mal ».

## Questions de réflexion

### 1. Établir les faits relatifs au scénario et vous concentrer sur eux

- Y a-t-il lieu de s'inquiéter? Si oui, quelles sont vos raisons de croire cela?
- De quels renseignements avez-vous besoin avant de prendre des mesures, le cas échéant?
- Pourrait-il y avoir d'autres explications au changement de comportement que vous avez observé chez l'enfant?

### 2. Réfléchissez à vos valeurs, à vos croyances, à vos perceptions et à vos préjugés en rapport avec vos responsabilités professionnelles.

Définissez vos croyances et vos perceptions quant à ce qui constitue des connaissances et des comportements appropriés en matière de sexualité pour les jeunes enfants afin de déterminer ce qui vous préoccupe précisément dans le scénario. Par exemple, y a-t-il quelque chose qui vous incite à parler ouvertement du comportement de l'enfant?

Réfléchissez avec un regard critique à vos croyances, à vos préjugés et à vos connaissances en matière d'éducation sexuelle pour les jeunes enfants, ce qui comprend l'évaluation des connaissances et des comportements appropriés pour les jeunes enfants (de 0 à 6 ans). Demandez-vous ce qui pourrait vous empêcher de régler cette situation.

Pour en apprendre davantage sur la façon dont vous pouvez procéder à l'examen de vos croyances et de vos préjugés, veuillez consulter le document-ressource *Racisme et préjugés dans les signalements aux services de protection de l'enfance*.

Veuillez noter que dans cette ressource, l'éducation à la sexualité et la connaissance du sujet font référence au développement global des enfants sur les questions de consentement, de sécurité corporelle, de justice de genre, d'identité de genre, d'appréciation de leur corps et de relations saines. Il peut s'agir de discussions sur les amitiés et sur la manière de dire « non » à des attouchements non désirés, ainsi que de répondre aux questions des enfants de manière honnête et adaptée à leur développement. Il s'agit de connaître les parties du corps et de savoir comment assurer sa sécurité physique ([Action Canada pour la santé & les droits sexuels](#), 2020).

3. Consultez le [Code de déontologie et normes d'exercice](#), les lois pertinentes et les politiques de votre milieu de travail pour vous aider dans votre prise de décision.
- Passez en revue vos normes déontologiques et professionnelles et déterminez lesquelles s'appliquent à ce scénario et pourraient éclairer votre prise de décision.
  - Existe-t-il des obligations légales, comme le [devoir de faire rapport](#), pour orienter vos décisions?
  - Existe-t-il des politiques pertinentes en milieu de travail susceptibles d'appuyer votre prise de décision? Par exemple, votre milieu de travail a-t-il une politique sur le devoir de faire rapport ou sur l'éducation sexuelle?

En vertu de l'article 125 de la [Loi sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille](#) (LSEJF), les EPEI ont l'obligation de faire rapport à une société d'aide à l'enfance (SAE)<sup>1</sup> s'ils **soupçonnent** qu'un enfant a besoin ou peut avoir besoin de protection. Il n'est pas nécessaire d'être certain qu'un enfant s'expose à un risque, il vous suffit d'avoir des motifs raisonnables de soupçonner que c'est le cas.

« Pour faire rapport à une SAE, il n'est pas nécessaire d'avoir la certitude qu'un enfant a besoin ou pourrait avoir besoin de protection. Par "motifs raisonnables", on entend toute information dont une personne ordinaire, utilisant un jugement normal et honnête, aurait besoin pour décider de faire rapport » ([Avis professionnel : Devoir de faire rapport](#), 2019, p. 3).

Passez en revue les politiques de votre milieu de travail relatives au devoir de faire rapport pour vous aider à orienter votre processus décisionnel en matière de signalement. Aussi, révisez votre politique sur l'éducation sexuelle (si nécessaire) pour obtenir des conseils sur ce qui constitue des connaissances et comportements sexuels appropriés selon l'âge.

## Scénario : Aimes-tu les secrets?

### Éléments à considérer

#### Faits

L'enfant autiste utilise souvent le mot « secret » et vous pose des questions sur les secrets. Vous avez demandé à vos collègues si on leur a posé des questions semblables et ils ont dit non.

La recherche nous apprend que les enfants handicapés sont plus vulnérables aux agressions sexuelles. Selon le National Center on Child Abuse and Neglect, les enfants handicapés sont abusés sexuellement à un taux 2,2 fois plus élevé que celui des enfants non handicapés ([Murphy, Elias et coll.](#), 2006).

<sup>1</sup> Le nom d'une société d'aide à l'enfance peut varier comme suit : Services d'aide à l'enfance et à la famille, Services à la famille, Services à la famille et à la collectivité, Services aux familles et aux enfants, Connexions Familiales, Société catholique ou juive d'aide à l'enfance.

## Moyens de recueillir des renseignements supplémentaires

Vous voudrez peut-être poser à l'enfant des questions incitatives au sujet de son secret, par exemple « Dis-moi certains secrets que tu aimes » ou « Dis-moi certains secrets que tu n'aimes pas ». L'enfant pourrait dire « Je ne peux pas le dire », ou ne rien dire du tout. Vous pourriez aussi parler avec l'enfant de différents types de secrets. Les secrets qui blessent ou qui le rendent triste ou lui font peur devraient être partagés avec un adulte en qui il a confiance. N'oubliez pas que c'est une réaction typique chez un enfant que de ne pas vous donner plus de détails et que ce n'est pas une raison pour renoncer à vos inquiétudes.

*Pour en savoir plus sur les secrets acceptables et les secrets inacceptables, consultez le document Les bons et les mauvais secrets, accessible aux EPEI dans la leçon 4 du module en ligne Tatie se confie du Programme de prévention des mauvais traitements d'ordre sexuel de l'Ordre.*

Si l'enfant accepte de vous raconter son secret, voici quelques messages clés qu'il faut se souvenir de transmettre à l'enfant. « Les enfants peuvent être très troublés par les abus sexuels, car le plus souvent, ils connaissent la personne qui en est la cause et lui font confiance. Ils peuvent avoir des sentiments très mitigés parce que même s'ils n'aiment pas ce que la personne leur fait, ils peuvent avoir de l'affection pour elle ou apprécier certains aspects de leur relation » ([Centre canadien de protection de l'enfance](#), 2018) Rappelez à l'enfant que :

- Ce n'est jamais de sa faute. Il peut y avoir un fort sentiment de culpabilité associé à l'exploitation et aux abus sexuels, de sorte que les enfants doivent comprendre qu'ils ne sont pas responsables de cet abus.
- Ce qui leur arrive *n'est pas* acceptable. Ils avaient raison de partager leur secret avec un adulte en qui ils avaient confiance.
- Le travail d'un adulte consciencieux consiste à prendre soin des enfants et à assurer leur sécurité. Tous les secrets peuvent être racontés à des adultes dignes de confiance.

*Se rapporter aux leçons 2 et 4 du Guide de l'éducateur de Tatie se confie pour en savoir plus.*

## Explications possibles

Les enfants apprennent à partir d'une information, de ce qu'ils voient ou de l'expérience. Dans ce scénario, ce à quoi l'enfant est exposé peut provenir d'une émission de télévision ou d'une vidéo qu'ils ont regardée ou entendue. Peut-être qu'un membre de la famille, comme un frère ou une sœur, parlait de secrets. Lorsqu'un enfant est victime d'abus, il est fréquent que l'agresseur lui dise de garder le secret ou de lui dire clairement que ce n'est pas quelque chose dont il devrait parler avec qui que ce soit. Voici certaines des tactiques de contrôle souvent utilisées par les agresseurs pour faire taire les jeunes enfants :

- Faire en sorte que l'enfant se sent complice de ce qui se passe.
- Dire à l'enfant qu'il aura des problèmes si quelqu'un apprend ce qui se passe.
- Dire à l'enfant que personne ne le croira.
- Utiliser la culpabilité en disant à l'enfant qu'en parler va attirer des ennuis à l'agresseur.
- Menacer de faire du mal à l'enfant ou à leur animal.

## Scénario : Mon singe a mal

### Éléments à considérer

#### Faits

L'enfant a un singe en peluche qu'il apporte tous les jours pendant le programme, et qui lui sert d'objet transitionnel. L'enfant vous a dit que son singe avait mal, alors vous faites tout votre possible pour aider le singe à se sentir mieux au cours des deux semaines suivantes, mais cela ne semble pas améliorer les choses, l'enfant continue de vous dire que son singe a mal.

#### Moyens de recueillir des renseignements supplémentaires

Vous pouvez commencer par des questions ouvertes et incitatives, comme :

- Parle-moi de Singe!
- Comment sais-tu que Singe a mal?
- Montre-moi où Singe a mal.

Lorsque vous essayez de recueillir plus de renseignements pour savoir si votre soupçon est raisonnable et qu'il y a un risque de préjudice, n'oubliez pas de faire ce qui suit :

- Évitez de poser des questions suggestives. Concentrez-vous sur les questions ouvertes comme « Raconte-moi comment ton singe s'est blessé » plutôt que sur « Est-ce que c'est X qui a blessé ton singe? ».
- Écoutez attentivement et demandez des précisions. Cela montrera à l'enfant que vous l'écoutez avec attention et que vous le prenez au sérieux. Puisque l'enfant de ce scénario particulier a trois ans, répétez exactement ce que l'enfant dit, en utilisant uniquement ses propres mots, comme « Singe s'est fait mal » ou « Singe a mal ici... » et nommez la partie du corps que l'enfant a indiqué.
- Assurez-vous que l'enfant dirige la conversation en respectant le moment où il a fini de parler ou lorsqu'il donne des renseignements.

Consultez le « Guide de l'éducateur » de *Tatie se confie pour en savoir plus*.

N'oubliez pas que c'est une réaction typique chez un enfant que de ne pas vous donner plus de détails et que ce n'est pas une raison pour cesser de vous inquiéter.

La plupart du temps, les enfants en disent plus par leur comportement que par leurs paroles. Il est important d'observer le jeu et le comportement de l'enfant tout au long de la journée pour obtenir plus de détails. Pendant que vous observez les interactions de l'enfant, posez-vous les questions suivantes :

- L'enfant a-t-il manifesté des changements dans d'autres aspects de son jeu?
- Décelez-vous des changements dans ses interactions avec les autres enfants et le personnel, ou avec sa famille?
- Observez-vous des changements de comportement qui sont préoccupants?

Enfin, demandez-vous si la famille vous a récemment fait part de quelque chose qui pourrait être la cause d'un changement de comportement. Prenez en compte tout problème médical qui peut affecter l'enfant (p. ex., une infection, une allergie) ou tout traumatisme récent (p. ex., un divorce, un deuil, une maladie). Au fur et à mesure que vous recueillerez plus de renseignements, la situation s'éclaircira ou deviendra plus confuse. Il est important que vous ne renonciez pas à vos préoccupations même si la situation ne s'éclaircit pas davantage.

## Explications possibles

Il pourrait y avoir une explication sans gravité, comme un contexte de jeu, qui expliquerait pourquoi l'enfant continue d'affirmer que son singe souffre. Le singe en peluche, par exemple, pourrait avoir été troué, une raison qui expliquerait pourquoi l'enfant est perturbé.

Cependant, l'explication pourrait être plus sérieuse. L'enfant pourrait dénoncer de mauvais traitements d'une façon dont il peut en parler. Étant donné que l'incident se serait produit pendant une période donnée, il est possible que l'enfant essaye d'exprimer verbalement ses mauvais traitements, mais qu'il n'ait pas les connaissances ou les termes appropriés pour pouvoir nommer l'incident.

Le mot « singe », que l'enfant connaît bien et avec lequel il se sent à l'aise, pourrait être utilisé par la famille de l'enfant comme sobriquet pour désigner les organes génitaux (p. ex., pénis, vagin, vulve, seins, anus). Dans la majorité des cas d'abus pédosexuels, l'agresseur n'est pas un étranger ([Centre canadien de protection de l'enfance](#), 2017) par conséquent, ce dernier pourrait connaître le sens du mot « singe ». Si l'enfant vous dit que son « singe a mal », il est possible qu'il essaye de vous dire qu'une partie intime de son corps (c.-à-d. ses organes génitaux) souffre, mais qu'il ne connaît pas les bons termes pour expliciter son propos.

La recherche explique que les agresseurs sont moins susceptibles de cibler les enfants qui utilisent la terminologie anatomique pour désigner les organes génitaux, car ces derniers sont plus susceptibles de communiquer clairement l'agression sexuelle ([Kenny et Wurtele](#), 2013 [en anglais]) Des compétences importantes comme l'apprentissage de la terminologie anatomique des organes génitaux dès un jeune âge peuvent permettre aux enfants de prendre conscience de leur corps et de contribuer à prévenir les abus sexuels ([Centre canadien de protection de l'enfance](#), 2017; [Kenny et coll.](#), 2015).

## Autres considérations pour les deux scénarios

**Déterminez les options concernant les mesures à prendre et les conséquences possibles de chacune d'elles (c.-à-d. les risques, priorité à l'intérêt supérieur de l'enfant).**

- Consultez un superviseur ou un employeur si vous avez besoin d'aide.
- Demandez-vous s'il est conseillé ou non d'interroger la famille au sujet des changements de comportement de l'enfant. N'oubliez pas que dans la majorité des cas d'abus pédosexuels, l'agresseur n'est pas un étranger ([Centre canadien de protection de l'enfance](#), 2017).
- Si vous n'êtes pas sûrs de la façon de procéder, communiquez avec une SAE pour leur poser vos questions et mieux cerner la situation. N'oubliez pas qu'on peut communiquer avec une société d'aide à l'enfance en tout temps pour obtenir des conseils, et pas seulement pour des signalements.

**Demandez des conseils et de l'information supplémentaire à votre superviseur ou à votre employeur, s'il y a lieu. N'oubliez pas de respecter la confidentialité de vos renseignements.**

Si vous soupçonnez qu'un enfant a besoin de protection, vous devez le signaler rapidement à une SAE. Bien que vous puissiez décider de parler de la situation à votre employeur avant de communiquer avec une SAE, vous n'êtes pas tenus de le faire. Si vous exposez votre situation à votre employeur, cela ne vous décharge pas de la responsabilité de communiquer avec la SAE pour faire un rapport, et cela ne devrait pas non plus retarder votre rapport.

**Si vous êtes superviseur ou employeur :** Les EPEI qui occupent un poste de superviseur(e) ne doivent pas empêcher ou décourager les membres du personnel de communiquer avec la SAE. En tant que superviseur(e), si un EPEI vous fait part de préoccupations relatives à des cas présumés de mauvais traitements envers un enfant, l'EPEI devrait recevoir du soutien et de l'encouragement dans l'exécution de son devoir de faire rapport.

## Ressources supplémentaires pour appuyer davantage votre apprentissage

- [Action Canada pour la santé et les droits sexuels](#)
- [Ressources et recherche : Comprendre et détecter les abus pédosexuels](#), Centre canadien de protection de l'enfance
- [Protecting Children with Disabilities from Sexual Abuse](#), Defend Innocence [en anglais]
- [Trauma Matters : Trauma-Informed Practice Workbook](#), The Jean Tweed Centre for Women and their Families [en anglais]
- [Out and Proud: Affirmation Guidelines Practice Guidelines for Equity in Gender and Sexual Diversity](#), La société de l'aide à l'enfance de Toronto [en anglais]
- [Teaching Sex-Ed: An Anti-Racist Sex-Ed](#), Saskatchewan Prevention Institute [en anglais]
- [Éducation à la santé sexuelle – perspectives autochtones](#), SIECCAN
- [Éducation à la santé sexuelle](#), SIECCAN
- [Sexual Abuse of Children with Disabilities: A National Snapshot](#), Vera Institute on Justice [en anglais]

Pour d'autres ressources qui vous permettent de réfléchir à votre pratique et de traiter les scénarios discutés dans la présente ressource, consultez le [Code de déontologie et normes d'exercice](#) ainsi que des ressources suivantes de l'Ordre :

- [Avis professionnel : Devoir de faire rapport](#) et [Guide de réflexion, Avis professionnel : Devoir de faire rapport](#)
- [Ligne directrice de pratique : Le professionnalisme](#)
- [Note de pratique : La prise de décision éthique](#)
- [Note de pratique : Le jugement professionnel](#)



Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance

**Téléphone** : 416 961-8558

**Sans frais** : 1 888 961-8558

**Courriel** : [info@ordre-epe.ca](mailto:info@ordre-epe.ca)

**Site Web** : [ordre-epe.ca](http://ordre-epe.ca)



---

This publication is also available in English under the title: *Sexual Abuse Prevention Program Scenarios*

Si vous avez besoin d'un format accessible ou d'une aide à la communication, veuillez nous contacter au 1 888 961-8558 / [communications@ordre-epe.ca](mailto:communications@ordre-epe.ca)

© 2022 Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance